



I. Définition et création

L'Alliance des États du Sahel (AES) ou encore Confédération des États du Sahel (CES), est une organisation intergouvernementale fondée initialement sous la forme d'un pacte de défense mutuelle conclu entre le Mali, le Niger et le Burkina Faso le 16 septembre 2023. L'accord est signé à la suite du coup d'État du 26 juillet 2023 au Niger, contre lequel la CEDEAO menace alors d'intervenir militairement. Le 6 juillet 2024, le Burkina Faso, le Mali et le Niger annoncent transformer cette organisation en confédération.

II. But et objectifs de l'AES

L'AES est créée pour aider à contrer d'éventuelles menaces de rébellion armée ou d'agression extérieure, en soulignant que « toute attaque contre la souveraineté et l'intégrité territoriale d'une ou plusieurs parties contractantes sera considérée comme une agression contre les autres parties ».

Ses principaux objectifs sont :

- la sécurité collective et la défense mutuelle ;
- la coopération régionale dans les domaines de la sécurité et du développement ;
- la lutte contre le terrorisme et le djihadisme ;
- le renforcement de la stabilité politique ;
- la promouvoir la souveraineté des États membres.

Explication des objectifs de l'AES

☐ Sécurité collective et défense mutuelle :

La charte de Liptako-Gourma, qui établit l'AES, prévoit une architecture de défense collective. Toute agression contre un État membre est considérée comme une agression contre tous.

☐ Coopération régionale :

L'AES cherche à approfondir la coopération dans divers domaines, notamment la sécurité, le développement économique et social, et la gouvernance.

☐ Lutte contre le terrorisme et le djihadisme :

Les États membres de l'AES s'engagent à lutter ensemble contre le terrorisme et les groupes armés opérant dans la région du Sahel.

☐ Renforcement de la stabilité politique :

L'AES vise à assurer la stabilité politique dans les États membres, en particulier face aux menaces de rébellion armée ou d'agression extérieure.

☐ Promotion de la souveraineté :

L'AES travaille à préserver la souveraineté des États membres et à contrer toute ingérence extérieure.

☐ Intégration à terme (fédération) :

Un des objectifs à long terme de l'AES est de parvenir à une intégration plus poussée, potentiellement sous la forme d'une fédération, tout en mettant l'accent sur l'importance de placer les citoyens au cœur de ce processus.

III. Premier sommet de l'AES

Le premier sommet de l'Alliance des États du Sahel a lieu le 6 juillet 2024 à Niamey au Niger. Il réunit les trois chefs d'État : le président du Burkina Faso, le capitaine Ibrahim Traoré, celui du Mali, Assimi Goïta et le président nigérien, le général Tchani. Consacré à la vie et la consolidation de l'Alliance, le sommet se penche sur les questions et les défis communs aux trois États. Les participants abordent les questions de sécurité et défense, le terrorisme, les échanges économiques, commerciaux et culturels.

Au cours de ce sommet, un traité établissant la Confédération Alliance des États du Sahel est signé. Dans le communiqué final du premier sommet des chefs d'État de l'Alliance des États du Sahel, les chefs d'État des trois pays indiquent que le but est « une intégration plus poussée entre les États membres ». Le 3 août, Abdourahamane Tiani annonce la formation à venir d'une fédération.

IV. Les œuvres ou les actions de l'AES

De sa création à nos jours, les États de l'AES ont posé plusieurs actions. Ainsi :

- Le 16 septembre 2024, Assimi Goïta annonce la création d'une Banque d'investissement commune, d'une chaîne de télévision et d'un passeport biométrique.
- En novembre 2024, le Mali, le Burkina Faso et le Niger signent un protocole d'accord sur la fin des frais d'itinérance des communications téléphoniques entre les trois pays.
- Un projet de mise en place de documents de voyage passeport et carte d'identité, entre les trois pays membres de l'Alliance des États du Sahel, fait partie d'une intégration plus poussée entre les États membres de l'Alliance des États du Sahel, avant approbation du projet, par les trois chefs d'État des pays membres.
- Le 23 janvier 2025, Assimi Goïta annonce la mise en place d'un passeport commun pour les états membres de l'Alliance du Sahel à partir du 29 janvier 2025.
- Le 5 février 2025, les États membres de l'AES signent une convention instaurant une politique culturelle commune.
- Le 22 février 2025, les ministres de l'Alliance des États du Sahel dévoilent le drapeau de la confédération AES, après sa validation par les chefs d'État des pays membres de l'organisation.
- En mars 2025, le Mali, le Niger et le Burkina Faso quittent l'Organisation internationale de la francophonie.
- Fin mars 2025, les trois membres de la confédération décident d'instaurer un droit de douane commun de 0,5 % sur les importations venant de pays non-membres de la confédération de l'alliance des états du Sahel.
- En mai 2025, les ministres de la Culture de la Confédération des États du Sahel (AES) valident l'adoption de l'hymne officiel de la confédération.

V. Les défis de l'AES

Les défis de l'Alliance des États du Sahel (AES) sont nombreux et complexes, touchant à la fois la sécurité, l'économie et l'intégration régionale. Les principaux défis incluent la lutte contre le terrorisme et l'insécurité, la création d'une union économique et monétaire, et la nécessité de renforcer l'intégration régionale.

Aussi, on peut signaler d'autres défis comme : la stabilité politique, le défis de développement et la coopération avec la CEDEAO.